

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 V 243 Vœu relatif à l'abandon du péage de transit.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu relatif à l'abandon de l'éco-redevance poids lourds à Paris déposé par MM. Nicolas BONNET-OULADJ, Didier LE RESTE et les élu-es du Groupe Communiste - Front de Gauche ;

Considérant les enjeux de santé publique liés à la pollution atmosphérique et les enjeux écologiques liés aux émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant que le trafic routier constitue à Paris comme dans les plupart des zones agglomérées denses le principal secteur émetteur de pollution atmosphérique et de gaz à effet de serre ;

Considérant que la route est le mode dominant du transport de marchandises en France ;

Considérant que la quasi-totalité du réseau national non concédé est aujourd'hui gratuit, les poids lourds l'empruntant ne payant donc pas pour le coût des nuisances environnementales, notamment la pollution, dont ils sont responsables, et ne respectant donc pas le principe «pollueur-payeur» ;

Considérant que le Conseil de Paris a adopté en sa séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014, la délibération 2014 DVD 1113 donnant avis favorable à la proposition de l'Etat d'instaurer un péage de transit poids lourds sur le boulevard périphérique parisien ;

Considérant que la Ministre de l'Ecologie a pris la décision de reporter *sine die* la mise en place du péage de transit poids lourds sur l'ensemble du territoire national ;

Considérant que le péage de transit devait permettre de faire contribuer le grand transit routier intra-européen au financement de l'entretien des infrastructures routières et de la construction de nouvelles infrastructures, notamment ferroviaires et fluviales ;

Considérant que cette décision implique pour l'Ile-de-France de renoncer à un dispositif visant également à décourager le transit de poids lourds, notamment en cœur de zone dense ;

Sur la proposition de M. Christophe NAJDOVSKI au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- la Mairie de Paris demande à l'Etat de revenir sur sa décision d'abandon du péage de transit poids lourds,
- la Ville de Paris s'associe à toute action visant à encourager la mise en place d'un tel dispositif.